Politique commune de la pêche: amélioration des avis scientifiques et techniques de sa gestion

2003/2099(INI) - 20/01/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Carlos LAGE (PSE, P) sur des avis scientifiques et techniques destinés à la gestion de la pêche communautaire. Les députés estiment qu'il est important de resserrer les liens entre la science et l'industrie en intensifiant les consultations entre les scientifiques et l'industrie de la pêche et en les rassemblant au sein d'un organe conjoint aux niveaux européen, national et régional. Ils soulignent que les comités consultatifs régionaux ont un rôle important à jouer dans ce contexte et demandent par conséquent que les scientifiques en soient membres. La commission constate également que les données relatives aux captures et les avis scientifiques sont entachés d'inexactitudes et qu'il existe des divergences d'interprétation au sujet des avis scientifiques fournis et des causes des problèmes qui touchent les stocks. Elle souligne en outre que ces problèmes sont aggravés par le fait que la Commission n'est apparemment pas disposée à tenir compte de tous les avis scientifiques dont elle dispose. Une solution pourrait être de permettre aux scientifiques d'embarquer à bord de bateaux de pêche, afin qu'ils mènent leurs recherches dans les endroits où la pêche est réellement pratiquée. La commission est d'avis que cela réduirait les divergences d'opinion entre scientifiques et pêcheurs, ce qui renforcerait le soutien aux mesures basées sur des avis scientifiques. Le rapport souligne que, puisque les mesures communautaires fondées sur les conseils scientifiques peuvent avoir de graves conséquences socio-économiques sur les communautés de pêcheurs, la qualité de ces conseils ainsi que les évaluations de l'impact socio-économique devraient être améliorées. Il demande instamment que des ressources plus importantes soient allouées à la recherche en aquaculture, notamment pour ce qui est des incidences environnementales. D'autres recommandation prévoient le renforcement de la science de la pêche, en partenariat avec les pays tiers, afin d'assurer le développement durable des ressources et d'allouer des ressources budgétaires supplémentaires à cet effet afin de répondre aux besoins en spécialistes et en gestionnaires dans le secteur de la pêche.